



# RÉGIME COMMUN

PACKAGE DE BASE

# 2

## Prestations pour soins de médecine dentaire



### Participation jusqu'à 100 % des tarifs officiels

La CMCM rembourse le découvert jusqu'à 100 % des tarifs officiels pour certains traitements médico-dentaires tels que :

- Extractions dentaires et chirurgicales;
- Anesthésies locales et régionales;
- Détartrages;
- Orthodontie chez les enfants de moins de 17 ans.

### Participation forfaitaire

La CMCM accorde des montants forfaitaires pour :

- Différents soins dentaires;
- Couronnes;
- Implants;
- Prothèses amovibles.

